



APPEL À PROJET

SENSIBILISER JEUNES ET ADULTES AUX PHÉNOMÈNES DE DISCRIMINATION

La ville de Roubaix s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de coéducation en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les Roubaisiens. Forte de son expérience, elle impulse désormais une dynamique territoriale par le biais de la Cité éducative.

La ville a répondu à l'appel à candidature et a obtenu le label « Cité éducative » en septembre 2019. Ce label d'excellence et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux villes éligibles où les acteurs de territoire ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée.

En effet, les Cités Éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants **avant 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs** : parents, associations, services de la ville et de l'État.

La philosophie d'action de ce programme porte sur les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) et les **réseaux d'éducation prioritaire (REP+)** de la ville de Roubaix.

Pour répondre aux différents enjeux et orientations de la Cité Éducative, une première série de **4 appels à projets** et **1 Appel à manifestation d'intérêt** est lancée pour trois années et dans la perspective d'un démarrage en septembre 2020.

1. **Formation des parents : maîtrise des savoirs de base, au service de la coéducation**
2. **Stages prépa mat' : préparation à la scolarisation des tout-petits**
3. **Sensibiliser jeunes et adultes aux phénomènes de discrimination**
4. **Les familles comme fabricants de culture**

5. **Le sport comme levier d'ouverture au cycle 3** (appel à manifestation d'intérêt)

Ces appels à projet sont le résultat d'un travail de mobilisation collective de l'ensemble des acteurs éducatifs et socio-éducatifs du territoire.

Qu'est-ce que la Cité Éducative ?

« La Cité Éducative organise l'alliance républicaine de **tous les adultes** prêts à contribuer **ensemble** à l'éducation des enfants et des jeunes, à **tous les âges** et durant **tous les temps de vie**, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le **continuum** nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité Éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

➤ LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITES EDUCATIVES

La Cité Éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducatrice à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents.

Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- conforter le rôle de l'école, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- promouvoir la continuité éducative, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- ouvrir le champ des possibles, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

La Cité Éducative à Roubaix

A Roubaix, la Cité Éducative regroupe deux secteurs :

- le secteur Nord, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville,
- le secteur Sud, pour les quartiers Centre sud, Est et Sud.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, trois objectifs ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs éducatifs** : La Cité Éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre **tous** les acteurs éducatifs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.
- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité Éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducatrice (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

L'APPEL À PROJET : « SENSIBILISER JEUNES ET ADULTES AUX PHENOMENES DE DISCRIMINATION »

➤ CONTEXTE

La ville de Roubaix, notamment via son CCAS s'est investie dans la durée dans la lutte contre les discriminations. Le CCAS anime, notamment, un réseau de lutte contre les discriminations mobilisant différents acteurs du territoire actifs en la matière. Le constat qu'ils dressent est que, malgré les risques significatifs que les jeunes roubaisiens soient confrontés à des phénomènes discriminatoires (appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, lieu de résidence, genre...) dans le cadre de leur parcours de vie :

- ils sont peu préparés à y faire face,
- les adultes avec lesquels ils sont en lien dans le cadre de leur éducation (parents, enseignants, vie scolaire...) peuvent également être démunis.

Par ailleurs, si les jeunes sont potentiellement victimes de discrimination, ils peuvent aussi devenir des auteurs.trices de discriminations. Tout comme les adultes avec lesquels ils sont en lien.

Il est donc important, dans la continuité du travail réalisé sur le territoire de mener des actions à la fois en direction des jeunes et des adultes éducateurs.

➤ ATTENDUS

Le projet de « sensibilisation des jeunes et des adultes aux phénomènes de discrimination » est inscrit dans l'axe de *lutte contre les déterminismes* porté par le projet roubaisien de Cité Éducative.

Dans un premier temps (année 1), il est attendu des porteurs de projet qu'ils puissent mener auprès de deux groupes de jeunes (13-17 ans) et d'adultes des actions leur permettant :

- de s'exprimer sur leurs expériences de la discrimination, en tant que victimes ou témoins et de partager ces expériences collectivement,
- de comprendre à la fois les processus générateurs de discrimination, le cadre légal français qui protège les citoyens d'actes discriminatoires (le cadre, ses points forts et ses limites),
- de prendre conscience qu'être potentiellement victime de discrimination n'exonère pas de comportements discriminatoires,
- de savoir faire face à des situations de discriminations qui les impliquent en tant que victimes ou témoins.

Dans un second temps (année 2), il conviendrait de mobiliser parmi les jeunes et les adultes formés des « ambassadeurs/ référents » en mesure :

- d'intervenir auprès de leurs pairs, appuyés par des experts de la lutte contre les discriminations pour sensibiliser plus largement les jeunes scolarisés sur la ville de Roubaix et les adultes avec lesquels ils sont en lien,
- d'apporter des éclairages et d'orienter des jeunes scolarisés ayant le sentiment d'être discriminés.

Dans un troisième et dernier temps (année 3), il s'agirait de poursuivre la dynamique engagée : multiplication et/ou renouvellement des ambassadeurs référents et poursuite du travail de sensibilisation.

Public cible : jeunes de 13 à 17 ans scolarisés dans les établissements scolaires Roubaisiens concernés par la Cité Éducative ; enseignants, CPE, équipes socio-éducatives et médico-sociales des établissements scolaires, principaux ou proviseurs, parents volontaires, acteurs socio-éducatifs intervenant dans et autour de l'école ou acteurs des commissions écoles-collège-quartier.

Territoire cible : à l'issue des trois années l'ensemble des collèges et lycées de la Cité Éducative.

➤ QUELQUES MODALITES ATTENDUES

Dans l'esprit de la Cité Éducative, l'idée est de :

- Construire dans la durée un pôle d'intervention constitué à la fois d'experts, de professionnels de l'éducation, de jeunes qui pourront s'inscrire temporairement ou de manière plus durable en fonction de leur parcours dans ce pôle,
- Expérimenter, des modes d'intervention qui permettent d'hybrider expertises, témoignages, échanges entre pairs du territoire,
- Valoriser les contributions des différents intervenants, notamment des jeunes que ce soit en termes de compétences sociales, citoyennes, de capacité d'animation...

➤ CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET

Les projets seront examinés par le jury de sélection (Ville, Éducation Nationale, Préfecture) au regard des critères suivants :

D'UNE PART CEUX CORRESPONDANT A LA PHILOSOPHIE DE LA CITE ÉDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none">• Le caractère innovant du projet et/ou de la démarche• La prise en compte du contexte local• La mise en œuvre d'une démarche de coopération avec les partenaires du territoire• L'implication des familles, parents, enfants et jeunes du territoire• La proposition d'une méthode volontariste pour améliorer l'égalité femmes/hommes.
D'AUTRES PART CEUX PLUS SPECIFIQUES A L'APPEL A PROJET « SENSIBILISER JEUNES ET ADULTES AUX PHENOMENES DE DISCRIMINATION »	<ul style="list-style-type: none">• La connaissance des porteurs de projets de la problématique des discriminations, notamment dans les quartiers prioritaires (QPV).• La pédagogie proposée pour sensibiliser à la fois des jeunes et des adultes et en faire des co-intervenants potentiels• Le caractère participatif de la démarche (experts, jeunes, éducateurs adultes) dans les différentes phases du projet.

Mode d'emploi

COMMENT REpondre ?	<p>En nous adressant pour le 12 juin 2020 et préalablement au dossier complet de demande de subvention une note de deux pages faisant état de vos intentions, des axes et orientations de votre projet.</p> <p>En nous envoyant le dossier de demande de subvention et le descriptif de votre projet au plus tard le 3 juillet 2020.</p> <p>Par mail uniquement : citeeducative@ville-roubaix.fr</p>
QUI EST CONCERNÉ ?	Les appels à projets et l'appel à manifestation d'intérêt s'adressent aux organismes à but non lucratif : associations, collectifs d'acteurs, collectivités territoriales...
COMMENT ET À QUOI LES SUBVENTIONS SONT-ELLES AFFECTÉES ?	La subvention attribuée est affectée à la mise en œuvre opérationnelle du projet pour une durée de trois ans, afin notamment d'impulser de nouvelles modalités d'intervention et d'envisager la montée en puissance de chaque projet. Toutefois la reconduction du financement sera soumise et conditionnée à bilan annuel de l'action et à la disponibilité budgétaire du programme global d'action de la Cité Éducative.